

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 OCTOBRE 2016 A CONNE DE LABARDE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PORTES SUD PERIGORD
23 Avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tél 05/53/22/57/94

**L'AN DEUX MILLE SEIZE
Le 17 OCTOBRE A 20 H 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle
municipale de CONNE DE LABARDE
sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39
Présents 32
Pouvoirs 02
Votants 34

Date de convocation : 12/10/2016

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET	<u>BOISSE</u> -M. Fabrice DESSAGNE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Dominique CASSANIS
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND, excusée -M. Henri DELAGE + 1 pouvoir -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE, excusé 1 pouvoir à M. DELAGE -Mme Martine AGARD-DENUJEL -M. Maurice BARDET + 1 pouvoir -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU, excusé 1 pouvoir à M. BARDET -Mme Rose LALLEMANT, excusée	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD, excusée	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -Mme Marie ROSETE	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES, excusé	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL, absent	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Mme Catherine CHAISE est élue secrétaire de séance

Le président donne la parole à M. Dominique Cassanis, délégué de la commune de Conne de Labarde. Après avoir excusé M. Bernard Triffe, M. Cassanis fait état des différents travaux réalisés sur la commune, et souhaite la bienvenue aux délégués de PSP.

Adoption procès-verbal du 18 juillet : A la majorité (01 abstention)
Adoption procès-verbal du 01 septembre 2016 : A l'unanimité

Ordre du jour :

- 01-Décision modificative budgétaire n°01
- 02-Attribution de subventions au titre des actions culturelles concertées en milieu rural
- 03-Annulation de la participation à l'Espace Economie Emploi et nouvelle affectation à la Maison Sud Bergeracois d'un montant de 7000€
- 04-Proposition modification statuts CCPSP
- 05-Choix entreprises pour le marché de construction de la maison de services d'Issigeac et autorisation de signature MAPA
- 06-Renouvellement contrat aidé au 01/12/2016 pour 20/35^{ème}
- 07-Autorisation recrutement contrat aidé au 05/01/2017 pour 20/35^{ème}
- 08-Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 1^{er}/11/2016 pour 15/35^{ème} suite à l'obtention de l'examen professionnel
- 09-Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 1^{er}/11/2016 pour 6.38/35^{ème} suite à avancement de grade
- 10-Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec effet au 1^{er}/09/2016 pour 21/35^{ème} suite à avancement de grade
- 11-Motion de soutien pour la rénovation de la RN21
- 12-Questions diverses

1- Décision modificative budgétaire n°1

Le président indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-joint :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
615221	Ent. Et réparation Bât publics	-37340.00	
63512	Taxes foncières	+3400.00	
65541	Contributions organismes de regroupement	+3 277.00	
6574	Subventions de fct aux associations	+4150.00	
66111	Intérêts	+100.00	
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges MDS	+600.00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		+18000.00
7325	FPIC		-58963.00
7488	Autres attributions et participations		+11000.00
7788	Produits exceptionnels divers		+4150.00
TOTAL		-25813.00	-25813.00
INVESTISSEMENT			
202	Frais réalisation doc urbanisme	+3250.00	
215	Opération Travaux divers	-22010.00	
2151	Réseaux de voirie	-100000.00	
2183	Informatique	+2760.00	
1641	Emprunt en euros	+100000.00	
10222	FCTVA		-16000.00
TOTAL		-16000.00	-16000.00

7325 : Recettes au titre du FPIC à supprimer

63512 : Taxe foncière supplémentaire pour la maison de santé d'Eymet

65541 : Participation à Périgord Numérique (10000€ ont déjà été provisionnés sur le budget 2016) ; Le président du syndicat Périgord Numérique propose une rencontre avec les élus pour présenter les différents travaux sur notre territoire.

66111 : Intérêts si remboursement du court terme par anticipation

6865 : Ajustement – 15000€ ont déjà été affectés conformément au conseil du 09 mai 2016

202 : Cartes communales en cours + zonage

215/2151 : Diminution de crédits sur la voirie

2183 : Achat de tablettes pour le pointage cantine et garderie

1641 : Remboursement anticipé d'un emprunt (court terme) en fonction de la trésorerie

10222 : Suite à la diminution de la voirie (travaux non effectués)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** décide d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

2- Attribution de subventions au titre des actions culturelles concertées en milieu rural

Le président explique que le Conseil départemental, dans sa séance du 30 mai 2016, a décidé d'allouer à CCPSP, au titre des Actions Culturelles Concertées en milieu rural, une subvention d'un montant de 14 150€ selon la programmation et le financement prévisionnels des opérations suivantes :

- Amicale Laïque de Conne de Labarde :	300.00€
- Foyer rural St Léon-Bardou :	150.00€
- Association "Maquiz'Art" Eymet :	3.500.00€
- Commune d'Eymet (saison culturelle) :	5.000.00€
- Ass. Patrimoine, Culture et Environnement :	500.00€
- Commune de Monsaguel (concert de Jazz) :	200.00€
- G.I.F.A.A.M :	800.00€
- Amicale Laïque St Aubin de Cadelech :	3.500.00€
- Palette des Arts :	<u>200.00€</u>
	14.150.00€

M. Henri Delage précise que ces actions étaient administrées par les offices de tourisme ; le Conseil Départemental souhaite désormais que ce soit les EPCI qui portent le projet « actions culturelles » sur son territoire.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte le versement du Conseil Départemental d'une subvention de 14.150.00€ au titre des Actions Culturelles Concertées en milieu rural et la répartition détaillée ci-dessus.

3-Annulation de la participation à l'Espace Economie Emploi (EEE) et nouvelle affectation à la Maison de l'Emploi Sud Périgord

Le président rappelle que lors du vote du budget, il a été inscrit une participation de 7000.00€ pour l'EEE.

Au vu des statuts de la Maison de l'Emploi Sud Périgord, il s'avère que la participation de CCPSP doit être versée à cette entité en lieu et place de l'EEE.

M. Hervé Delage précise qu'en bénéficiant de cette subvention la Maison de l'Emploi peut prétendre à une subvention de l'Europe au titre du FSE que ne pourrait pas avoir l'EEE. Il rappelle également que la Maison de l'Emploi est présente sur notre territoire et accompagne le forum organisé en novembre sur notre territoire « création entreprises »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, accepte l'annulation de la participation à l'Espace Economie Emploi et la nouvelle affectation à la Maison de l'Emploi Sud Périgord pour un montant de 7000.00€ comme prévu au budget

4-Proposition modification statuts CCPSP.

M. Bétaille précise qu'il n'est question ce soir, que de la modification statutaire, l'intérêt communautaire sera abordé dans un deuxième temps et défini avant le 31 décembre 2016 ; il donne lecture des nouveaux statuts proposés suite à l'article L5214-16 de la loi Notre du 7 août 2015 :

1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

1.2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ;création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

1.3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

1.4 Collecte et traitement des déchets ménagés et déchets assimilés

2. COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire

2.2 Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

2.3 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

2.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

2.5 Action sociale d'intérêt communautaire

2.6 Création et gestion de maisons de service au public

3. COMPETENCES FACULTATIVES

3.1 Assainissement d'intérêt communautaire

3.2 Construction et aménagement de Maisons de santé d'intérêt communautaire.

3.3 Aménagement numérique : établissement et exploitation sur le territoire communautaire des infrastructures et des réseaux de télécommunications électroniques au sens de l'article L425-1 du CGCT.

M. Hervé Delage précise que dans le domaine économique, il n'y a plus à définir d'intérêt communautaire, toutes les actions sont de fait de la compétence communautaire.

M. Legal demande des précisions sur le 1.3 : M. Hervé Delage répond que cette prise de compétence est obligatoire pour les communautés tout en précisant que notre territoire n'est pour l'instant pas impacté par le schéma départemental définissant les aires d'accueil des gens du voyage.

Concernant les zones d'activités touristiques, M. Bétaille donne lecture de la réponse de la Préfecture concernant les villages de vacances : ceux-ci n'entrent pas dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme », on pourrait par contre en faire une compétence facultative.

Mme Chaise fait observer que ces zones sont desservies par des voies communautaires, qui de fait, montrent que la Com de com accepte cette compétence ; M. Lacotte précise que le village de vacances de Singleyrac est desservi par un chemin rural.

Après débat, il est demandé de rajouter en compétence facultative : Entretien et gestion des équipements de loisirs et de tourisme d'intérêt communautaire.

Mme A.L. Barbe précise que ce serait judicieux de rajouter également « création et aménagement ».

M. JC Castagner fait observer qu'il va être difficile de faire voter les conseils municipaux sur une modification des statuts sans avoir au préalable défini l'intérêt communautaire ; M. Bétaille répond que l'IC existant s'applique et qu'il sera retransmis aux communes pour que les maires aient tous les éléments de discussion auprès de leurs conseils.

M. Bétaille rappelle qu'en effet les statuts sont votés par la communauté et les municipalités et l'intérêt communautaire n'est voté que par le conseil communautaire à la majorité des 2/3 des membres qui le composent.

M. Veyrac fait remarquer que l'on sollicite les conseils municipaux pour quelque chose qui est déjà acté et que l'on peut s'attendre à un certain découragement des élus.

M. Veyrac interroge le président sur le transfert de compétence « assainissement et eau » vers les EPCI : le président répond en effet que la compétence assainissement deviendra obligatoire le 1^{er} janvier 2020 et non divisible (collectif et individuel) et qu'il faudra y rajouter l'eau, et que pour l'instant on ne change rien.

Le président met la proposition de modification des statuts au vote : **adoptée à la majorité (02 abstentions)** Il rappelle que les conseils municipaux doivent délibérer avant le 31 décembre 2016

5-Choix entreprises pour le marché de construction de la maison de services d'Issigeac et autorisation de signature MAPA.

Vu l'estimation administrative des travaux d'un montant de

- 1 083 500.00€ pour la tranche ferme
- 727 000.00€ pour la tranche conditionnelle,

Un marché de travaux à procédure adaptée avec négociation (article 27 du décret 2016-30) a été lancé, et publié au JAL Sud-Ouest, sur la plate-forme e-marchespublics.com et le site internet du Pays du Grand Bergeracois fixant la date de remise des offres au 15/09/2016 à 17h00.

En séance du 16/09/2016, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les offres reçues conformément aux critères du règlement de la consultation, à savoir le critère prix à 60%, la valeur technique à 25% et les délais à 15%. Un premier classement a été établi, après analyses des offres par le cabinet d'architectes B.ip.

Invitation à négocier a été transmises aux entreprises pour un entretien ;

Au terme, de ces entretiens les entreprises ont remis leurs dernières propositions, et la Commission d'Appel d'Offres, après analyse, propose le marché aux entreprises les mieux-disantes, c'est-à-dire celles présentant le meilleur rapport qualité/prix soit :

Lot N°1 : VRD – Entr. EUROVIA pour un montant de 92 604.51€ (TF) et 41 900.34€ (TC)

Lot N°2 : Gros-œuvre – Ent. SAS BAZZOLI pour un montant de 307 464.65€ (TF) et 166 628.25€(TC)

Lot N°3 : Charpente, bardage bois – **Ent. SOGE BOIS CONCEPT** pour un montant de 21 286.79€ (TF) et 84 624.06€ (TC)

Lot N°4 : Etanchéité – **Ent. SCEP** pour un montant de 78 201.41€ (TF) et 37 272.36€ et en option 9 638.00€ (TC)

Lot N°5 : Menuiseries extérieures bois – **Ent. GUILLAUMIE** pour un montant de 93 900.00€ (TF) et 49 100.00€ (TC)

Le président précise que sur ce lot le montant de l'offre est supérieur à l'estimation car il a été rajouté la peinture.

Lot N°6 : Serrurerie – **Ent. CMS** pour un montant de 8 270.43€ (TF) et 9 347.83€ (TC)

Lot N°7 : Cloisons, doublages, plafonds – **Ent SUDRIE** pour un montant de 36 000.00€ (TF) et 42 800.00€ (TC)

Lot N°8 : Menuiseries intérieures, plafonds bois – **Ent. SARL ATELIER DU BOIS MAITRISE** pour un montant de 67 776.31€ (TF) et 39 734.78€ (TC)

Lot N°9 : Peinture, sols souples – **Ent. LAGORCE** pour un montant de 32 197.00€ et 28 815.00€ (TC)

Lot N°10 : Carrelage, faïences – **Ent. EURL LAVAL** pour un montant de 10 555.00€ (TF) et 25 482.50€ (TC)

Lot N°11 : Electricité courants forts courants faibles – **Ent. BEAUVIEUX** pour un montant de 54 500.00€ (TF) et 34 000.00€ (TC)

Lot N°12 : Chauffage, ventilation, rafraîchissement, plomberie, sanitaire – **Ent. MARQUANT** pour un montant de 77 000.00€ (TF) et 70 000.00€ (TC)

Lot N°13 : Mobilier bois – Lot à relancer

Soit un total de :

- 953 266,23€ pour la tranche ferme
- 639 343,12 € pour la tranche conditionnelle

Par rapport à l'estimatif, on peut constater une réduction de 12% sur l'ensemble des prestations, et M. Bétaille fait remarquer que beaucoup d'entreprises locales ont répondu à cette consultation.

Mme Rosete questionne sur la différence entre les 2 tranches :

M. JC Castagner précise que la tranche ferme comprend les bureaux administratifs de la communauté, du CIAS, une partie ludothèque, RAM et salle pour les activités scolaires ainsi que le terrassement de l'ensemble du projet ;

La tranche conditionnelle est indépendante et comprend une salle polyvalente attenante.

M. Bétaille précise que pour la tranche ferme, le financement a été réalisé et que les arrêtés de dotation ont été reçus.

M. Martin demande des précisions sur le financement de l'opération : comme voté dans le budget primitif, il est répondu qu'un court terme sera réalisé dans l'attente du versement des subventions ainsi qu'un emprunt long terme.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (moins 1 voix, un délégué ayant quitté la salle), le conseil communautaire adopte les propositions ci-dessus et autorise le président à signer les marchés correspondants à l'exécution de ces travaux et tout autre document relatif au marché.

6-Renouvellement contrat aidé au 01/12/2016 pour 20/35^{ème}

Monsieur le président rappelle que le 1^{er} décembre 2015, une personne avait été recrutée en Contrat Unique d'Insertion pour exercer les fonctions de : agent d'entretien aux établissements scolaires et au pôle de services, pour une durée de 20/35^{ème}.

Cet agent actuellement en place peut bénéficier d'un renouvellement de contrat pour une nouvelle période d'un an,

Il est proposé à l'assemblée délibérante, la collectivité exprimant toujours des besoins dans ces domaines, de renouveler ce Contrat Unique d'Insertion, pour une durée d'un an, 20 heures semaine avec un contrat qui prendra effet le 1^{er} décembre 2016.

A prendre en compte pour ce type de contrat : le volet formation.

Vote : **à l'unanimité** (moins 1 voix, un délégué ayant quitté la salle).

7-Autorisation recrutement contrat aidé au 05/01/2017 pour 20/35^{ème}

Monsieur le président rappelle que le contrat aidé de l'agent exerçant les fonctions de : agent d'entretien, d'animation et de surveillance, arrive à échéance le 05/01/2017.

Ce contrat conclu le 05/01/2015 a pu bénéficier d'un renouvellement d'un an le 05/01/2016.

La personne concernée ne souhaitant pas donner suite à ce renouvellement, il est proposé, la collectivité exprimant toujours des besoins dans ces domaines, le recrutement d'une nouvelle personne en Contrat Unique d'Insertion, pour effectuer les mêmes tâches, à compter du 05/01/2017.

Vote : **A l'unanimité**.

8- Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 01/11/2016 pour 15/35^{ème} suite à obtention de l'examen professionnel-Modification du tableau des effectifs

Vu la proposition d'avancement de grade, et suite à la réussite à l'examen professionnel au grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe,

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2016,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Le président propose :

- La création d'un emploi, à compter du **1^{er} novembre 2016, d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 15/35^{ème}**.
- La suppression d'un emploi, à compter de cette même date, d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 15/35^{ème}.

Vote : A l'unanimité.

9- Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 01/11/2016 pour 6.38/35^{ème} - Modification du tableau des effectifs

Vu la proposition d'avancement de grade, suite à la réussite à l'examen professionnel au grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe, il est possible de permettre un avancement au même grade d'un agent de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2016,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Le président propose :

- La création d'un emploi, à compter du **1^{er} novembre 2016, d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 6.38/35^{ème}**.
- La suppression d'un emploi, à compter de cette même date, d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6.38/35^{ème} après avis favorable de la CAP.

Vote : A l'unanimité.

10- Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec effet au 01/09/2016 pour 21/35^{ème} - Modification du tableau des effectifs

Vu la proposition d'avancement de grade,

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2016,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Le président propose :

- La création d'un emploi, avec effet au **01/09/2016, d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 21/35^{ème}**.
- La suppression d'un emploi, à compter de cette même date, d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 21/35^{ème}.

Vote : A l'unanimité.

11-Motion de soutien

Suite à la sollicitation de la commune de Conne de Labarde, le président donne lecture de la motion de soutien prise par le conseil municipal concernant la rénovation de la RN21

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de soutenir l'initiative des élus.

Questions diverses

- Le président informe le conseil que la ville d'Eymet sera ville étape dans le tour de France 2017, les 11 et 12 juillet prochain. Cet événement touchera la communauté de communes, et le conseil sera tenu informé du déroulement et de l'organisation de cette manifestation d'envergure (budget de 300 000.00€ pour le département de la Dordogne).

- OPAH : M. Bourdil informe le conseil qu'une réunion d'information va être programmée prochainement (fin novembre) avec les entreprises et les agences immobilières lors d'un casse-croûte.
- PLUI : M. Bourdil explique que dans le cadre de la mise en place d'un PLUI sur notre territoire il est nécessaire de programmer un plan d'actions :
 - ✓ Novembre : réunion d'information des maires et des secrétaires de mairies avec la DDT, la CAB et le SYCOTEB
 - ✓ Décembre/Janvier : définition des groupes de travail.
- Plan Climat Energie : M. Legal souhaite qu'une réunion soit organisée dans les 2 mois à venir avec le bureau d'études et le directeur du SYCOTEB.
- M. Lacotte fait état de la situation financière de CCPSP
- Contrat de ruralité : Hervé Delage informe les délégués qu'une réunion est prévue avec Madame la Sous-préfète le 28 octobre à 14h à Plaisance en lieu et place du bureau
- M. Tonello fait part de son mécontentement concernant les travaux de voirie.
- OM : M. Veyrac souhaite avoir des précisions sur la suite donnée au nouveau mode de collecte des OM et la distribution des bacs aux habitants. Le président précise que la distribution est pour l'instant stoppée et qu'une réunion sera très prochainement programmée avec tous les maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

La secrétaire de séance,
Catherine CHAISE

Le Président,
Jérôme BETAILLE